

MAJUSCULES

LE JOURNAL DE LA SPV

N°142 – DÉCEMBRE 2022

ÉDITO

UNE REVALORISATION, C'EST MAINTENANT

Comme on peut le lire dans la Minute syndicale de ce numéro, la Société pédagogique vaudoise a décidé le 17 novembre 2022 en Assemblée générale de saisir la Commission d'évaluation des fonctions afin d'obtenir une revalorisation de toutes les fonctions enseignantes à l'école obligatoire. Pour la SPV, ce n'est que la première étape.

En juin 2018, la SPV a adopté, en Assemblée des délégué·e·s, le document de référence: *10 mesures pour une école de qualité*. Dans ce programme, qui guide encore ses actions quotidiennes, 90% des mesures faisaient référence à des questions pédagogiques et 10% étaient consacrés à des éléments syndicaux. On pouvait y trouver notamment l'épineuse question des statuts des enseignant·e·s en voulant «créer un seul statut pour l'ensemble des enseignants de l'école obligatoire.»

La SPV souhaite toujours promouvoir la création de ce statut unique. Cette thématique devrait être traitée dans la future Loi sur le personnel enseignant (LPens). Pour rappel, lors de l'adoption de la LEO en 2011, il était indiqué dans l'article 146 relatif aux dispositions transitoires:

En attendant la mise en vigueur d'une loi spécifique au personnel enseignant, le département fixe les conditions d'admission et de participation des maîtres à la formation continue, les modalités de validation des minimums requis, les conditions d'obtention des attestations ainsi que leur prise en compte dans les formations complémentaires.

Toutefois, cette fameuse LPens ressemble davantage à une patate chaude dont personne ne souhaite s'occuper. En 2016, Mme Lyon voulait la traiter lors de son 4^e mandat. La suite de l'histoire, on la connaît. Dès 2018, Mme Amarelle a dit qu'elle ne souhaitait pas traiter de ce dossier lors de sa première législature. La suite de l'histoire, on la connaît aussi. À ce jour, M. Borloz ne s'est pas formellement positionné sur cette question. Une petite phrase dans un rapport de la commission thématique de la formation¹ indique que ce dossier ne sera pas prioritaire pour le conseiller d'État actuel: «Actuellement la coexistence des différents statuts des uns et des autres ne semble pas poser de problèmes majeurs, il n'y a donc pas d'urgence à traiter cette question. [J'] estime donc qu'il s'agit d'un sujet qui nécessite de bien mesurer le pour et le contre.»

Certes, ce dossier est complexe. Et certes, la situation actuelle du nombre de statuts est «moins pire» qu'avant 2005 (où il n'y avait pas moins de 113 statuts différents). Toutefois, accepter en 2022 l'équation «petits élèves = petit salaire» est une posture du millénaire passé.

Ces dix dernières années, la profession a beaucoup changé. Quelques éléments



sont exposés en page 8 dans la *Minute syndicale*. La SPV a bien conscience que pour parvenir au statut unique, il faudra du temps, notamment, en repensant la formation initiale. Elle relève également le temps que prend la réflexion pour la construction d'une nouvelle formation. Tant d'un point de vue organisationnel que politique. Ainsi, dans l'attente de l'ouverture de cet important chantier, la SPV, comme premier acte, a saisi la Commission d'évaluation des fonctions pour une revalorisation de l'ensemble des professions enseignantes de l'école obligatoire.

Gregory Durand, président SPV

¹ <http://bitly.ws/xtLJ>, page 2.



Après une riche assemblée générale, des membres de l'AVESAC ont vécu un moment de partage de ressources et de bonnes pratiques.

UNE RÉOLUTION POUR DES RÉFÉRENT·E·S ALLOPHONIE

En automne 2022, l'AVESAC (Association vaudoise des enseignant·e·s en structure d'accueil) a adopté une résolution à propos de la nécessité d'instaurer la fonction de référent·e allophonie dans chaque établissement de la DGE0.

Afin de garantir une scolarisation équitable qui réponde aux besoins spécifiques des élèves allophones du canton de Vaud, l'AVESAC a présenté, lors de son AG, une résolution dans le but d'inciter le Canton à instaurer la fonction de référent·e allophonie dans chaque établissement de la DGE0. Le 21 septembre 2022, les membres de l'AVESAC ont adopté cette résolution. L'AVESAC va la présenter à l'Assemblée des délégué·e·s de la SPV en juin prochain pour la soumettre ensuite au Département.

Le cadre légal (LEO art. 8, 10, 78, 102 et 107; RLEO art. 6, 8, 61, 74, 75, 94; CGE) explicite que le Département cherche à réduire les inégalités liées à l'origine sociale ou ethnique des élèves. Prenant

Le cadre légal explicite que le Département cherche à réduire les inégalités liées à l'origine sociale ou ethnique des élèves. Prenant en compte ceci, l'AVESAC considère qu'un·e référent·e allophonie serait la personne adéquate pour garantir cette équité.

en compte ceci, l'AVESAC considère qu'un·e référent·e allophonie serait la personne adéquate pour garantir cette équité. En effet, cette personne participerait à l'accueil des élèves allophones

dans l'établissement, ferait le lien avec les familles, participerait à l'orientation des enfants et assurerait leur suivi au sein de l'établissement, dans le but de garantir un traitement équitable pour chacun de ces élèves, et ce sans biais liés à sa L1, à son origine ethnique ou à son milieu social.

L'AVESAC estime que le·la référent·e allophonie devrait être une personne formée aux spécificités de l'allophonie. Ainsi, pour l'association, une personne ayant de bonnes connaissances dans le domaine de la migration pourrait faciliter la compréhension des enjeux liés à celle-ci pour toutes les personnes impliquées dans la scolarisation des élèves allophones au sein de chaque établissement de la DGE0.

En mettant à profit ses compétences, ses savoirs et son expérience, le-la référent-e allophonie pourrait coordonner et relayer les informations relatives à l'allophonie au sein de l'établissement ainsi que faire le lien entre les différent-e-s professionnel-le-s impliqués dans le suivi des élèves allophones du canton.

La Cartographie des cours intensifs de français réalisée par l'AVESAC en automne 2021 (que vous pouvez consulter sur www.avesac.ch) a montré de grandes disparités par rapport aux prestations offertes aux élèves allophones, au fonctionnement de ces cours, aux modalités, aux lieux, au nombre de périodes de CIF, etc. Pour l'AVESAC, le-la référent-e allophonie permettrait de centraliser les demandes et besoins de l'établissement en lien avec l'allophonie. De plus, cette personne aurait une vision d'ensemble des besoins en CIF (cycle 1 et 2), que ce soit en matière de matériel, de formations continues, de ressources pour les enseignant-e-s, de locaux à disposition ou de nombres de périodes allouées. Ce

serait, pour ainsi dire, un premier pas vers une cartographie des cours intensifs de français plus équitable, garantissant des conditions d'enseignement favorables aux apprentissages de chaque élève allophone du canton.

Pour l'AVESAC, cette résolution aura non seulement un impact positif sur les élèves allophones et les enseignant-e-s en structure d'accueil, mais également sur les enseignant-e-s de classe régulière ou de branches.

La crise migratoire actuelle et l'arrivée de nombreux élèves allophones dans des établissements pas toujours habitués à accueillir ces élèves montrent l'importance d'avoir une personne-ressource à contacter pour les questions en lien avec l'allophonie dans chaque établissement du canton.

Selon l'AVESAC, les fortes implications liées à l'arrivée d'élèves allophones, que ce soit pour les structures, pour les établissements ou pour les enseignant-e-s travaillant en structure d'accueil ou en classe régulière, nécessitent une telle fonction au sein de chaque établissement pour coordonner, accompagner et enseigner.

Pour l'AVESAC, cette résolution aura non seulement un impact positif sur les élèves allophones et les enseignant-e-s en structure d'accueil, mais également sur les enseignant-e-s de classe régulière ou de branches puisque nous sommes tou-te-s concernés par l'arrivée d'élèves allophones dans nos classes. Les questionnements légaux, les envies de faire au mieux pour ces élèves, les doutes et les interrogations sont communs à tous les membres d'un établissement. Par conséquent, pour l'AVESAC, le besoin d'avoir un-e référent-e allophonie dans chaque établissement constitue une évidence.

Yasmina Guye, comité AVESAC

BRÈVES

Concours d'écriture

Des découvertes à transmettre, des coups de gueule à déposer, un sujet à approfondir? Des univers plein la tête et des doigts chargés de mots? Le Prix Interrégional Jeunes Auteur-e-s (PIJA) n'attend que ça et offre ainsi une première apparition sur la scène littéraire à toutes les plumes entre 15 et 20 ans, de Suisse comme d'ailleurs! Depuis près de trente ans, le PIJA est à la recherche de nouvelles voix enthousiastes qui oseront bousculer la prose classique.

Écrire, c'est beau, partager, c'est fort! Le PIJA offre une première rencontre avec un jury professionnel ainsi que l'espoir de retrouver son texte en librairie, imprimé dans un recueil, prêt à rencontrer un large public. Participer au PIJA, c'est sortir de l'écriture solitaire pour exposer sa plume au monde.

Informations sur www.pija.ch

GD

BRÈVES

Comité de rédaction de Majuscules

Après près de cinq ans de fonctionnement, la SPV remercie une nouvelle fois chaleureusement les membres actuels du comité de rédaction de *Majuscules*: Antoinette Fallet Girardet, Yasmina Guye et Mélanie Leresche. Cette dernière quitte l'équipe pour se concentrer sur de nouveaux projets.

C'est pourquoi le Comité de rédaction est actuellement à la recherche de collègues qui souhaiteraient se lancer dans cette aventure (3 séances par année). La prochaine séance du comité aura lieu le mercredi 18 janvier de 13h30 à 15h dans les bureaux de la SPV. Merci de vous annoncer au préalable à gregory.durand@spv-ud.ch.

GD

IMPRESSUM

Rédaction

Société pédagogique vaudoise
Ch. des Allinges 2
1006 Lausanne

Contact info@spv-ud.ch

021 617 65 59

Rédacteur en chef Gregory Durand

Photographies Mattia Cook, Pierre-Antoine Grisoni, Philippe Pache, GD, DR, YF, SPV.

Ont participé au numéro

Yasmina Guye, Gregory Durand,
Yves Froidevaux, FVPS, HEPL,
Comité ESV, FSF, SSP, SUD.

Maquette, mise en page Tassilo

Correction Corinne Grandjean

Impression PCL, Lausanne

Tirage 2600 exemplaires
sur papier certifié FSC



L'ÉCOLE AU CŒUR DE LA VIE SOCIALE

Le documentaire sur le partage du savoir intitulé «Tableau noir», d'Yves Yersin, est sorti en 2013. Il a gagné de nombreux prix (au Festival de Locarno notamment) en immergeant le spectateur dans l'univers quotidien d'une classe primaire à cinq niveaux (de 6 à 11 ans). Il raconte la vie des écoliers tout au long d'une année scolaire: la rude aventure de l'apprentissage, leurs succès, leurs échecs, les heures d'ennui comme les instants de jubilation. À partir de 1000 heures de rushs, sept capsules vidéo ont été montées afin d'exploiter la richesse de ces images d'un point de vue didactique.



Photo prise lors du tournage du film *Tableau noir*

C'est en 2016 qu'Yvonne Cook, alors présidente de la Fondation vaudoise du patrimoine scolaire (FVPS), a croisé sur sa route Gilbert Hirschi (l'enseignant dans le film «Tableau noir»), Jürg Schwarz (collaborateur du réalisateur Yves Yersin) et Jean-François De Pietro (collaborateur à l'IRDP) qui lui ont parlé des nombreuses heures de rushs du film d'Yves Yersin *Tableau noir*. À partir de 2018, un vaste chantier s'est ouvert autour du projet visant à illustrer quelques-unes des démarches pédagogiques mises en œuvre

dans la classe faisant l'objet du film et qui sont rendues explicites grâce aux rushs. La volonté était de transformer un film ethnographique en une mise en valeur didactique et muséographique. Yves Yersin avait d'ailleurs clairement exprimé son désir de mettre ce matériel à disposition pour la recherche et la formation. Dès lors, la richesse extraordinaire d'un matériel fondamentalement ethnographique a permis de produire sept capsules vidéo illustrant quelques-uns des courants pédagogiques les plus influents des dernières décennies.

La visite de l'exposition virtuelle résultant de tout ce travail se fait à travers sept salles portant chacune une thématique pédagogique spécifique: échanges et ouvertures; apprendre de et dans la nature; tâtonnement expérimental; à la recherche des métiers; ouverture à tous les arts; corps, voix, rythme et mouvement; une pédagogie du projet. De plus des liens sont établis avec les contenus du Musée virtuel des écoles vaudoises (collections, présentations thématiques...) en passant par une rubrique «Pour en savoir plus» ou directement par le musée virtuel.

Chaque court métrage proposé illustre une des démarches pédagogiques retenues. Le tout est contextualisé par les informations complémentaires gracieusement mises à disposition par le cinéaste Yves Yersin. Sans ces images de très grande qualité, nous n'aurions pas pu en extraire des éléments si précis et pertinents.

Voir les capsules vidéo:
<https://tableau-noir.musee-ecoles.ch>

FVPS / J.-F. De Pietro / Swissfilms / GD

FVPS: D'hier à aujourd'hui

Depuis plus de deux siècles, l'institution scolaire est un des piliers de notre société et, comme telle, a sa place dans l'histoire sociale moderne. En octobre 2014, la FVPS a ouvert une plateforme sur le Web permettant ainsi à un plus large public, ainsi qu'aux chercheurs, de découvrir quelques richesses de la collection rassemblée depuis la naissance du canton.

Conduire parallèlement un musée virtuel et la gestion d'une collection grandissante n'a plus été possible pour les membres engagés bénévolement au sein de la FVPS. L'État de Vaud a alors accepté de transférer la collection au sein de ses institutions: c'est ainsi que les objets sont allés rejoindre les collections du Musée d'archéologie et d'histoire (MCAH), les manuels et les documents audio-visuels ont enrichi la Bibliothèque cantonale universitaire (BCUL) et tous les cahiers d'élèves, accompagnés

de documents divers, ont été transmis aux Archives cantonales vaudoises (ACV). La FVPS a gardé la gestion et l'enrichissement du musée virtuel, tout en assurant une expertise auprès des diverses institutions. En 2021, la FVPS a établi une convention avec la HEP Vaud sur la base de son Plan stratégique 2020-2025. Elle évolue vers un Centre de recherche pour le patrimoine scolaire en tant qu'institution de référence en matière d'histoire de l'école et de l'éducation.

LA SPV RÉCOMPENSE DES MÉMOIRES HEP

1109 titres décernés, un nouveau record pour la HEP Vaud ! Plus de 2400 personnes étaient réunies pour la cérémonie de remise des diplômes de la Haute École pédagogique du canton de Vaud, au SwissTech Convention Center, le 10 novembre, à 18 heures, en présence du conseiller d'État Frédéric Borloz, chef du Département de l'enseignement et de la formation professionnelle. Les différentes allocutions et remises de prix ont été ponctuées par les musiciens de l'ensemble KYMA de l'EJMA. 1109 titres ont été remis à cette occasion à 1096 diplômées et diplômés, un nouveau record !

Un travail d'accompagnement au contact de la réalité

Cette cérémonie de remise des diplômes de la HEP Vaud était la première à laquelle assistait Frédéric Borloz, chef du Département de l'enseignement et de la formation professionnelle, depuis sa prise de fonction le 1^{er} juillet dernier. Aux diplômées et diplômés, il a adressé un message chargé d'espoir : « Vous êtes une véritable interface entre les jeunes placés sous votre responsabilité et une vie quotidienne qui, pour certaines et certains d'entre eux, est loin d'être évidente. Votre travail consiste aussi dans un travail d'accompagnement, qui s'apprend surtout au contact de la réalité. Votre travail n'est pas non plus figé. La routine de l'enseignement n'existe plus, vous serez constamment appelés à adapter les contenus de vos enseignements, face à des savoirs qui évoluent, et à vous adapter aux méthodes, aux supports nouveaux qui doivent vous aider à faire passer vos messages avec plus d'efficacité. »

Insuffler l'esprit critique aux élèves

Le recteur de la HEP Vaud, Thierry Dias, a salué quant à lui la résilience, la persévérance et la motivation dont a fait preuve cette volée, qui a vécu tout ou partie de son cursus sous les contraintes sanitaires imposées par le Covid-19. Il a souligné encore que ce diplôme arrive dans un contexte international de crises et de défis et, s'adressant aux diplômées et diplômés, leur a confié : « C'est bien vous, dans l'espace à la fois fragile et formidablement libre de la classe, qui allez insuffler à vos élèves l'esprit critique, cette capacité de questionner le monde, de préférer toujours la nuance et la réflexion, d'oser le doute et le débat qui sont les meilleurs antidotes aux pseudo-vérités assénées et à l'aliénation du réel. » Il a rappelé enfin que, bien que le métier soit complexe, les enseignantes et enseignants ne seront jamais seuls face à leur tâche, l'enseignement étant un métier d'échanges passionnant, toujours en mouvement.

Les meilleurs mémoires récompensés

Lors de cette cérémonie, plusieurs prix ont été remis pour des travaux de diplômes issus de différentes filières.

Gregory Durand, président de la Société pédagogique vaudoise (SPV), a relevé : « Ce soir, la SPV récompense des mémoires. Décerner des prix permet de présenter une SPV qui défend une formation des enseignantes et enseignants de qualité. Tous les autres jours de l'année, la SPV est également à vos côtés. Et cela depuis 166 ans. Certes, la profession d'enseignant est



Le président SPV remet le prix du meilleur mémoire de Master en enseignement secondaire I.

complexe et tend à le devenir de plus en plus pour diverses raisons. Mais, une chose demeure : cela reste le plus beau métier du monde. »

Il a remis le prix SPV du meilleur mémoire de Bachelor en enseignement primaire à Emma Schenkenberg van Mierop et Asca-Loriane Schmidt, pour « Robotique éducative et développement de la décentration pour le repérage dans le plan et l'espace mathématiques ».

Le prix SPV du meilleur mémoire de Master en enseignement secondaire I a été attribué à Myriam Misson et Clara Peyrot pour « La banque d'images en enseignement des arts visuels : un outil pour développer la créativité chez les élèves du secondaire I ? ».

Le prix SPV du meilleur mémoire de Master en enseignement spécialisé a été attribué à Karine Bertin et Léa Isnard, pour « Expérience scolaire en classe ordinaire : Point de vue d'adultes sur le spectre autistique en Suisse romande ».

HEP / GD



DÉFENDONS NOS SALAIRES

Comme indiqué dans le précédent **Majuscules**, une mobilisation a été organisée par la FSF, SUD et SSP le 13 octobre et a vu un demi-millier de personnes se réunir pour faire entendre leur voix en vue d'obtenir une indexation pleine et entière. Alors que le Conseil d'État y a promis de prendre langue avec les syndicats afin de traiter l'indexation des salaires lors du dépôt du budget 2023, la rencontre n'a finalement eu lieu que le jeudi 8 décembre après une nouvelle mobilisation à Lausanne.

Ci-dessous, vous trouverez un extrait du communiqué de presse des trois faitières syndicales.

«Le Conseil d'État a rencontré [le] jeudi [6 décembre] matin les délégations des syndicats de la fonction publique et des secteurs parapublics FSF, SSP, SUD, Syna et AvenirSocial.

Des décisions communiquées en matière d'indexation l'ont été sans consultation préalable, en violation des dispositions de la LPers. Cette manière de procéder illustre l'arrogance et le mépris de ce gouvernement à l'égard du personnel des secteurs public et parapublic.

Alors que l'indice des prix à la consommation d'octobre 2021 à octobre 2022 a augmenté de 3% (il s'agit de l'indice de référence fixé par la Loi sur le personnel de l'État), l'employeur public et subventionneur accorde un taux d'indexation de 1,4% pour tout le personnel de la fonction publique et du secteur subventionné. Les salaires réels subissent une baisse de 1,6% par rapport à l'augmentation de l'IPC sur un an. Cette perte de salaire est encore plus importante si l'on prend en considération l'augmentation réelle du coût de la vie dans toutes ses composantes, soit les 5% d'indexation que nous revendiquons. De plus, le taux d'indexation de 1,4% ne repose sur aucune base légale ou juridique (selon le décret du Conseil d'État sur la CPEV, l'indexation devrait être de 2,2%): il s'agit d'une décision politique. Pour les classes salariales 1 à 10, soit pour 25'000 membres du personnel étatique, une prime unique pour l'année 2023 d'un montant mensuel en moyenne de moins de 40 francs pour une

activité à 100% sera versée en janvier 2023. Elle sera bien évidemment octroyée au prorata du temps d'activité. Cette mesure prétend à une forme de justice sociale. Or si le Conseil d'État se préoccupait réellement des salaires les plus bas de la grille, il indexerait pleinement les salaires, ce qui est très loin d'être le cas de cette prime unique qui ne permet que d'atteindre un taux de 2,2% et ceci pour une année seulement.

De cette mesure sont exclus plus de 13'000 travailleurs et travailleuses de l'État, soit 1/3 des effectifs ainsi que la totalité des salarié-e-s des secteurs subventionnés santé et social, plus de 30'000 personnes, dont les salaires sont largement inférieurs à ceux de l'État. Soit au total plus de 43'000 personnes.

Par cette politique d'indexation, le Conseil d'État cherche cyniquement à diviser les salarié-e-s à l'interne du secteur public, mais aussi les travailleurs et travailleuses du secteur public et ceux/celles des secteurs parapublics.»

Les organisations ont donc appelé à poursuivre la lutte pour la pleine indexation des salaires par une journée d'action le mardi 13 décembre sur les lieux de travail et avec la participation à la manifestation de 18 h.

Toutes les informations actualisées à ce sujet sont sur www.spu-ud.ch.

GD, FSF-SSP-SUD, 10 décembre 2022

INCLUSION : LE DEF ENQUÊTE... AUPRÈS DES DIRECTIONS

*2. Dans votre établissement, percevez-vous une importante résistance des enseignants au principe d'une école à visée inclusive ?

! Veuillez sélectionner une réponse ci-dessous

- ☐ Oui, par tous ou presque
- ☐ Pas par tous, mais par la majorité d'entre eux
- ☐ Par une minorité d'entre eux
- ☒ Non, par aucun ou presque

C'est à l'unanimité que la dernière Assemblée des délégué-e-s de la SPV, sur la base d'un bilan préoccupant, avait demandé la tenue rapide d'Assises sur l'école à visée inclusive. Le Département de l'enseignement et de la formation professionnelle, sans avoir encore répondu à cette requête, a indiqué récemment vouloir « Adapter la mise en place d'une école à visée inclusive, socialement et économiquement fondée, avec des ajustements qui découleront de la consultation des principaux acteurs concernés » (Programme de législature 2022 du Conseil d'État, p.60).

C'est dans ce cadre qu'une enquête vient d'être lancée auprès des conseils de direction pour recueillir leur vision des enjeux et difficultés de cette brûlante thématique. Si l'on ne peut que saluer une telle démarche, certaines orientations de ce questionnaire sont

interpellantes. Les directions sont étrangement interrogées sur leur vision des enseignant-e-s dans ce contexte inclusif et pas sur les défis qu'elles-mêmes doivent relever pour mettre en œuvre une école à visée inclusive. On peut notamment citer l'énorme surcharge des doyen-ne-s, le manque de ressources pour gérer les élèves qui font « exploser » le cadre scolaire ou encore la part consacrée, lors des conseils de direction, aux élèves concernés par l'inclusion.

Des directions ont, d'autre part, interpellé la SPV sur le risque fort que ce questionnaire mette « sur le dos des enseignant-e-s » les échecs de la politique d'inclusion¹. En interrogeant, dans les premières questions, sur « la forte résistance » supposée des enseignant-e-s, sans distinction sur les motifs, on ouvre la porte à des réponses simplistes face aux difficultés rencontrées sur le terrain !

Pour sa part, la SPV est convaincue que l'énorme majorité des enseignant-e-s est favorable au principe d'inclusion, mais qu'ils en voient également les limites et les impacts sur la santé et les conditions de travail des autres élèves et des professionnel-le-s de l'école.

Estimant que les enseignant-e-s et assistant-e-s à l'intégration, en première ligne quotidiennement, doivent également avoir leur mot à dire dans le cadre d'un bilan « des principaux acteurs concernés », la SPV va organiser sa propre consultation du terrain très prochainement. C'est sur cette base que devront ensuite se construire les Assises de l'école à visée inclusive.

YF

¹ Lire également sur cette même question l'éditorial du Majuscules n° 141

BRÈVES

La retraite se prépare longtemps à l'avance !

Il reste encore quelques places pour le séminaire « Prendre sa retraite », co-animé par la SPV et la CPEV et destiné aux collègues qui prendront leur retraite dans les 7 prochaines années. Il aura lieu le mercredi 11 janvier 2023 (14h-17h à la HEP)

Inscription sur spv-ud.ch (participation gratuite pour les membres de la SPV)



AGENDA



MERCREDI 11 JANVIER 2023

Séance retraites

MERCREDI 18 JANVIER 2023

*Séance comité
de rédaction du
Majuscules*

MERCREDI 29 MARS 2023

AG AVEP1

JEUDI 8 JUIN 2023

AD SPV

LA SPV

La Société pédagogique vaudoise en 2022, c'est neuf associations professionnelles :

AVEP1 association vaudoise des enseignant·e·s du cycle primaire 1

AVEP2 association vaudoise des enseignant·e·s du deuxième cycle primaire

AVES association vaudoise des enseignant·e·s du secondaire I

ESV enseignant·e·s spécialisé·e·s Vaud

AVEPS association vaudoise d'éducation physique scolaire

AVEENAC Association vaudoise des enseignant·e·s en éducation nutritionnelle et en activités créatrices

AVESAC association vaudoise des enseignant·e·s en structure d'accueil

AAVI association des assistant·e·s vaudois·es à l'intégration

Rythmique-Vaud

Plus d'informations sur :

spv-ud.ch/apropos/organes/associations

LA MINUTE SYNDICALE

DE NOMBREUX CHANTIERS SALARIAUX ET STATUTAIRES OUVERTS

Le jeudi 17 novembre, la SPV a tenu une assemblée générale consacrée spécifiquement aux questions salariales. Ce rendez-vous a été l'occasion de débattre de la question de l'indexation des salaires 2023 et de faire le point sur plusieurs chantiers statutaires actuellement ouverts. Ainsi, des négociations sont actuellement menées pour améliorer le statut et la reconnaissance du travail des assistant·e·s à l'intégration. Nos membres qui occupent cette fonction ont été informés récemment des avancées de ces discussions que la SPV mène en concertation avec SUD. La question du salaire des enseignant·e·s spécialisé·e·s est également un chantier important qui occupe la SPV et l'ESV en collaboration avec l'organisation faîtière des établissements de pédagogie spécialisée (l'AVOP). Ces travaux ont conduit au lancement d'une enquête menée en mai-juin 2022 auprès des enseignant·e·s spécialisé·e·s du parapublic. Les très intéressants résultats devraient paraître très prochainement.

*Cette évolution des métiers
de l'enseignement nécessite
une revalorisation de
la classification salariale
des enseignant·e·s.*

Pour les enseignant·e·s de l'école publique, l'AG de la SPV a décidé unanimement de saisir immédiatement la Commission d'évaluation des fonctions de l'État de Vaud pour obtenir une revalorisation salariale. Depuis 2008, année de l'actuelle classification salariale, la profession enseignante a fortement évolué pour tous les secteurs d'activité sur le terrain, à la fois en raison des nouvelles

attentes liées à une législation entièrement renouvelée, mais également en lien avec les nouveaux besoins d'une population scolaire qui a fondamentalement changé.

L'explosion des situations d'intégration – pour de graves problèmes de comportement, de retard scolaire majeur ou d'un handicap spécifique – a un impact majeur sur le travail des enseignant·e·s de tous les degrés et toutes les disciplines. De nouvelles compétences complexes doivent être développées et mises en œuvre. Cette situation implique également un changement significatif dans la dynamique des classes et a des conséquences très importantes sur la pénibilité de la profession. Les intégrations « reconnues » ne constituent toutefois que la « pointe de l'iceberg » des élèves à besoins particuliers. L'introduction par la LEO des programmes personnalisés et des aménagements et différenciations pédagogiques ont un impact significatif sur le travail des enseignant·e·s qui doivent adapter en permanence leur enseignement et les évaluations selon les besoins spécifiques de nombreux élèves.

Pour la SPV, cette évolution des métiers de l'enseignement nécessite, à n'en pas douter, une revalorisation de la classification salariale des enseignant·e·s. Cette démarche forte et déterminée ne constitue toutefois qu'une première étape visant l'amélioration réelle du statut des enseignant·e·s. En effet, en sus de la question salariale, la SPV défend un alignement de l'horaire entre les différentes fonctions, soit un passage à 25 périodes pour un plein temps pour toutes et tous.

Yves Froidevaux, secrétaire général de la SPV